

DELIBERATION : 2023-02-36

OBJET : Demande de financement pour la réalisation de l'opération : Tous à vélo !!! Amélioration des services en faveur de la mobilité Vélo, VTT, VAE sur le territoire de la CCAPV

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

MISTRAL Frédéric

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BLANC André-Luc suppléé par M. MISTRAL Frédéric ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. LOMBARD Jean-Pierre suppléé par M. BOUROT Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. COLLOMP Gérard ; M. GOLE Jean-Paul ; Mme RALL Evelyne ; M. AUDIBERT Jacques ; M. DAGONNEAU Franck ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de financement pour la réalisation de l'opération : Tous à vélo !!! Amélioration des services en faveur de la mobilité Vélo, VTT, VAE sur le territoire de la CCAPV

Exposé

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs et pratiques d'activités de pleine nature, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon contribue à la diversification des pratiques de pleine nature dont le Vélo et le VTT.

A ce titre, et sous l'égide de la commission Sport et Activités de Pleine Nature, la CCAPV a déjà concrétisé plusieurs réalisations :

- Création de l'espace VTT FFC "Des Sources aux Gorges du Verdon" en 2020
- Création de l'espace Cycloport FFC "Des Sources aux Gorges du Verdon" en 2021
- Mise à disposition de chargeurs pour VAE dans les antennes de Verdon Tourisme depuis 2021

Les membres de la commission Sport et Activités de Pleine Nature réunis le 19 septembre 2022, ont proposé de déposer un projet auprès des financements LEADER afin d'améliorer les services en faveur de la mobilité Vélo, VTT et VAE sur le territoire. Il consiste à équiper plusieurs communes du territoire de stations de réparation/gonflage "tout en un" spécialement dédiées aux vélos ainsi que de stations de recharge solaires autonomes. Les points d'implantation seront déterminés en fonction du réseau de parcours VTT/Cyclisme existant et des trajets quotidiens qu'il est possible de développer pour encourager la mobilité douce et la sobriété énergétique. L'acquisition d'un VTAE pour l'entretien de ces équipements et des sentiers est également prévue à ce programme.

Cette opération destinée aux pratiquants loisir, aux touristes mais aussi à la population locale pour un usage quotidien devra permettre de :

- Renforcer le développement de la filière activités de pleine nature de notre territoire à travers le vélo et promouvoir l'image d'une destination incontournable
- Améliorer le confort de l'offre vélo/VTT/VAE pour favoriser l'itinérance et la mobilité au quotidien
- Elargir et fidéliser le nombre de pratiquants par la qualité des services proposés
- Compléter l'offre de services locale sans la concurrencer (vélocistes)

Soumis en opportunité au comité de programmation du GAL Grand Verdon en date du 14 décembre 2022, le projet a reçu un avis favorable. Il convient donc désormais de formaliser la demande de financement de cette opération sur les bases du budget prévisionnel suivant :

Dépenses	Budget TTC
<u>Achat d'équipements</u> :	
- Stations de réparation vélo	
- Stations de recharge solaire	
- VTT AE	
TOTAL	69 060 €

Ressources	Montant €	Taux (%)
Région Sud	22 099,20	32 %
FEADER	33 148,80	48 %
Autofinancement CCAPV	13 812,00	20 %
TOTAL	69 060 €	100 %

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** le soutien financier de la Région Sud à hauteur de 22 099,20 € pour la réalisation de cette opération,
- **DE SOLLICITER** le soutien financier du FEADER à hauteur de 33 148,80 € pour la réalisation de cette opération,
- **D'INSCRIRE** au budget 2023 les crédits correspondants à la réalisation de cette opération,
- **DE DELEGUER** au bureau communautaire les ajustements éventuels à apporter au plan de financement de cette opération,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette opération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 avril 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER